

ELECTRONIQUE: Les anciens salariés de Molex de nouveau devant la justice

190 anciens salariés de MOLEX AUTOMOTIVE à Villemur-sur-Tarn étaient présent devant [COUR D APPEL DE TOULOUSE](#) / T : 05.62.30.55.70 lundi dernier, afin d'obtenir des dédommagements après leurs licenciements. En mars 2014, le Conseil des prud'hommes de Toulouse avait considéré que les licenciements étaient dénués de fondement, et accordé plus de 10 millions d'euros de dommages et intérêts aux salariés. Le versement de ces sommes n'avait pas été effectif en raison d'un appel suspensif interjeté par la société Molex. www.molex.com